

DEMANDE D'INVITÉ CLUB DE TIR HUREPOIX

ADHÉRENT	NOM	
	NUMÉRO DE LICENCE	
	TÉLÉPHONE	
	MAIL	
INVITÉ	NOM	
	ADRESSE	
	TÉLÉPHONE	
DATE SOUHAITÉE	/ /	MATIN APRÈS-MIDI (1)

RÈGLEMENT

- L'invité est sous l'entière responsabilité de l'adhérent du club, celui-ci devra respecter les consignes de sécurité du pas de tir.
- L'invité devra porter un casque anti-bruit et des lunettes de sécurité. Ces équipements peuvent être prêtés par le club, ils sont disponibles au stand 10M (Gymnase Lino Ventura) et peuvent être retirés le mardi ou jeudi lors d'une séance d'entraînement.
- Le nombre d'invité est limité à 1 par adhérent et par journée de tir.
- Le nombre d'arme sur le poste de tir est limité à 1, partagée entre l'adhérent et son invité.
- Il est entendu que l'adhérent doit être à côté de son invité.
- Le nombre maximum d'invités autorisés par journée de tir étant de 3, la demande peut donc être refusée si ce nombre est atteint pour la date choisie.
- La demande d'invité doit être faite au minimum 10 jours avant la date souhaitée, uniquement au président du club. La réponse sera transmise par mail par le président à l'adhérent.
- L'invité ne sera autorisé à pénétrer sur le pas de tir à la date souhaitée qu'après obtention de l'accord du président du club à la présente demande.
- L'adhérent s'engage à restituer au club le matériel emprunté dans la semaine qui suit la date de venue de l'invité.

PRÊT D'ÉQUIPEMENT SOUHAITÉ		
CASQUE ANTI-BRUIT	OUI	NON (1)
LUNETTES DE SÉCURITÉ	OUI	NON (1)

En choisissant OUI ci-dessous, vous vous engagez à respecter le règlement spécifique à l'invitation d'une personne extérieure au club sur le stand de tir stipulé dans ce document ainsi que le règlement intérieur du club.

DATE DE LA DEMANDE : / /

J'ACCEPTÉ (à cocher impérativement par l'adhérent) : **OUI** **NON** (1)

<i>Cadre réservé au Président du club</i>		
Demande acceptée :	OUI NON (1)	Date :

(1) Rayer la mention inutile